

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-04-02-02D**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme WILK I. (pouvoir à Alexandra FIHUE-BUQUET), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beucamp) ; Mme POIS M.B., M. MANGARD B.

Etaient absents : M. COUAILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 26/03/25    Date d'affichage : 26/03/25  
 Nombre de conseillers en exercice : 27    Présents : 17    Votants : 19  
 M. Beucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – REGIE DE TRANSPORT**

Considérant que les résultats issus du compte financier unique 2024 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	38 306,61 €
Déficit de fonctionnement année 2024	40 307,04 €
<b>Total Déficit de fonctionnement</b>	<b>2 000,43 €</b>
Excédent d'investissement reporté	81 117,96 €
Excédent d'investissement année 2024	6 083,09 €
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>87 201,05 €</b>

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissements reportées	0,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €

Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit comme suit :

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>0,00 €</b>
---------------------------------	---------------

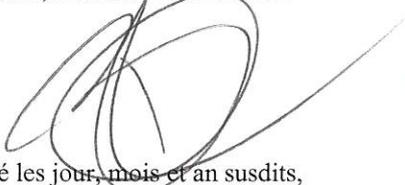
**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

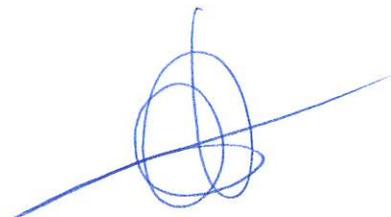
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Régie de Transport comme suit :

Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)	2 000,43 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	87 201,05 €

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beucamp





Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme,  
 Au registre sont les signatures,  
 Le 2 avril 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.